## DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

# DECISION DU PRESIDENT DE ROANNAIS AGGLOMERATION

#### ROANNAIS AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès 42311 ROANNE

N° DP 2023-104

Action culturelle

Saison culturelle 2022/2023

Contrat de Cession

Compagnie « Les Miscellanées » Spectacle « Prends-en de la graine » LOIRE EN COULEUR Le dimanche 28 mai 2023

# Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence facultative « Action culturelle » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver tout contrat d'acquisition ou de cession, à titre gratuit ou onéreux, de droits de propriété intellectuelle (littéraire, artistique, industrielle, brevets, logiciels, développements applicatifs...);

Considérant que le spectacle « Prends-en de la graine » de la compagnie « Les Miscellanées » répond à la programmation de la saison culturelle 2022/2023 ;

Considérant le contrat de cession du spectacle de cette compagnie pour un montant de 2 680 € TTC ;

Certifié exécutoire	0 3 AVR. 2023
Reçu en préfecture	2 7 MARS 2023
Publié	0 3 AVR. 2023

### DECIDE

- D'approuver le contrat de cession avec la compagnie « Les Miscellanées » portant sur la réalisation du spectacle intitulé « Prends-en de la graine », pour un montant de 2 680 € TTC, comprenant la cession, les repas et le transport;
- De préciser que ce spectacle sera présenté dans le cadre de la Loire en Couleur, le dimanche 28 mai 2023 à St Jean St Maurice Sur Loire.

Par délégation du Conseil communautaire,

Le Président, Yves NICOLIN, Maire de Roanne